



Réunion du 10 septembre 2018

Présents: Mme Jeanpierre- MM Durieux – Chabany – Guiotto - Sidoni

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

Réception

Affaire n°1 : dossier transmis par la Commission Foot Diversifié.

Décisions

Forfait général après formation des poules :

- **Jonzieux** (n°504838) : amende = 80 €
- **Cellieu** (n°517999) : amende = 80 €

Carnet noir

Les membres de la Commission des Règlements présentent à leur collègue et ami, Serge Guiotto, ainsi qu'à ses proches, leurs sincères condoléances attristées pour le décès de son frère.